

Informations générales

- L'entrée se fait par la rue du Chêne Vert, côté école maternelle
- Depuis le mois de juillet 2016, la facturation se fait en mairie. Une boîte aux lettres a été installée devant la mairie pour les paiements par chèque.
- Pour les paiements en espèces et les réclamations, des permanences seront assurées en mairie par Corinne BERTORELLO, comptable (Coordonnées : comptabilite.mairie@gagnac-sur-garonne.fr, 05 62 22 93 50) : le mercredi matin de 8h30 à 10h et le vendredi après-midi de 15h30 à 17h.

Inscriptions

Les inscriptions pour le restaurant scolaire, les mercredis après-midi (ALAE) et les vacances scolaires (ALSH) sont **obligatoires**.

Les inscriptions se font sur le **portail famille** accessible depuis le site internet de la commune : www.gagnac-sur-garonne.fr

Pour le restaurant scolaire et les mercredis après-midi, vous devrez inscrire votre enfant **au plus tard 15 jours à l'avance**.

Pour les vacances scolaires, vous devrez inscrire votre enfant **au plus tard 8 jours avant le premier jour de vacances**.

Au-delà de ces dates, les inscriptions seront bloquées.

En cas de non-respect de ces règles d'inscription, les modalités suivantes seront appliquées :

| | Restaurant scolaire | Mercredi après-midi | Vacances scolaires |
|------------------------------|--|---|--------------------|
| Enfant non-inscrit | Si l'enfant est présent, le repas est facturé à 6,50€ | Accueil de l'enfant refusé | |
| Enfant inscrit mais absent * | Repas facturé à 6,50€ | Facturation selon tarifs en vigueur (voir au dos) | |

*Sauf si l'absence de l'enfant inscrit est justifiée sur présentation d'un certificat médical dans un délai maximum de 48h.

En cas de besoin, le bureau situé à l'accueil du centre pourra vous renseigner ou vous aider dans les démarches d'inscription.

Fonctionnement du Centre d'Animation Municipal

Année 2018 -2019

Contacts :

Coordinatrice Education :
Virginie VINGERT

Co-directeurs Centre Animation :
Anthony GEX et Jérôme LOUT

Référente Maternelle
Vanessa D'ATH

Référente Élémentaire
Emilie TURPIN

4 rue du chêne vert
31150 GAGNAC SUR GARONNE

Téléphone : 05 61 09 76 43

www.gagnac-sur-garonne.fr

Email : maternelles.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
elementaires.mairie@gagnac-sur-garonne.fr





Période scolaire : ALAE

(Accueil de Loisirs Associé à l'École)

Accueil : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Horaires : de 7h30 à 8h30 - de 11h30 à 13h30 - de 15h45 à 18h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et de 13h30 à 18h30 (mercredi).

Nous accueillons votre enfant :

- le matin en accueil échelonné de **7h30 à 8h30**
- le soir en départ échelonné de **15h45 à 18h30** :
 - * pour la tranche 1, de 15h45 à 17h30
 - * pour la tranche 2, de 17h30 à 18h30
- le mercredi après-midi de **13h à 18h30** :
 - * accueil échelonné de 13h à 14h
 - * départ échelonné de 16h30 à 18h30 (hors activité associative spécifique)

Les enfants inscrits à la cantine sont sous la responsabilité du Centre d'Animation de 11h30 à 13h30. Les enfants ne peuvent pas être récupérés, ni être déposés pendant ce temps.

Pour le goûter, pensez à donner une collation à votre enfant.

Tarifs 2019 - 2020

| | Quotien familial | ALAE (matin, midi, soir 1 et soir 2) | REPAS | MERCREDI après-midi |
|---|--|--|--------|------------------------|
| 1 | < à 200 | 0,20 € | 1,11 € | 1 € |
| 2 | de 201 à 400 | 0,28 € | 1,74 € | 1,40 € |
| 3 | de 401 à 700 | 0,45 € | 2,26 € | 2,25 € |
| 4 | de 701 à 1 200 | 0,59 € | 2,77 € | 2,95 € |
| 5 | de 1 201 à 2 000 | 0,74€ | 3,18 € | 3,70 € |
| 6 | > à 2001 et enfant extérieur à Gagnac | 0,87 € | 3,59 € | 4,35 € |

Paiements ALAE, Restaurant scolaire et ALSH

Les paiements **s'effectuent tous les mois** soit :

- par carte bancaire via le portail famille
- par chèque, libellé à l'ordre du trésor public
- par prélèvement bancaire
- en espèces
- par chèques vacances
- par chèque CESU

Une notification mensuelle par email et SMS informera les familles de l'émission des factures.

Vacances scolaires : ALSH

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement)



Accueil pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Les vacances scolaires

Le matin : accueil échelonné de **7h30 à 9h**

Le midi : possibilité de déposer ou de récupérer votre enfant **entre 11h45 et 12h ou entre 13h et 14h**

Le soir : départ échelonné **entre 16h30 et 18h30**.

Tarifs ALSH

| | Quotien familial | Prix pour la demi-journée | Prix pour la journée | Prix du repas |
|---|--|------------------------------|-------------------------|---------------|
| 1 | < à 200 | 2,14 € | 7,05€ | 1,11 € |
| 2 | de 201 à 400 | 2,99 € | 7,30 € | 1,74 € |
| 3 | de 401 à 700 | 3,92 € | 7,84€ | 2,26 € |
| 4 | de 701 à 1 200 | 4,87 € | 9,74 € | 2,77 € |
| 5 | de 1 201 à 2 000 | 5,88 € | 11,76 € | 3,18 € |
| 6 | > à 2001 et enfant extérieur à Gagnac | 6,78 € | 13,56 € | 3,59 € |

Réduction journalière de la CAF 31 - Convention Vacances Loisirs

| | QF | 0-400 | 401-600 | 601-800 | >800 |
|---------|----|-----------|-----------|-----------|------|
| ALSH | | 7 €/jour | 6 €/jour | 5 €/jour | 0 |
| Séjours | | 18 €/jour | 12 €/jour | 10 €/jour | 0 |

Sorties et séjours

Pendant les vacances scolaires, des sorties et des séjours (ski, plage,...) seront proposés. Une participation sera facturée en supplément.

Les règlements intérieurs du centre d'animation et du restaurant scolaire sont disponibles à l'accueil de la mairie et au Centre d'Animation